

## 1ères Rencontres « Santé et Diversité »

Le 18 février 2014 de 8h30 à 17h30

### Risques psychosociaux et discrimination Dignité de la personne au travail et organisations responsables

## CONTENU DES ATELIERS

### A1 Responsabilités de l'employeur du point de vue du droit

*Auditorium Malraux*

**Animation : Nadia Hamadache, juriste, cabinet Concept RSE**

- Loïc Lerouge, chargé de recherche, CNRS
- Eric Stamm, médecin conseil, chef de service à la direction du service médical, CNAMTS Rhône-Alpes
- André Derue, avocat, Cabinet BARTHELMY
- Slimane Laoufi, Chef de pôle Emploi Privé, le Défenseur des Droits

Cet atelier a pour objectif de mettre au jour les responsabilités et obligations des employeurs tant du point de vue des RPS que des discriminations, en se centrant sur les évolutions récentes du droit. La première intervention pourrait permettre de faire un état des lieux synthétiques. Puis ensuite, le cas particulier du droit de la sécurité sociale serait abordé. Puis un éclairage sur le traitement de réclamations DDD dans le secteur privé dont les dossiers soulèvent à la fois des cas patents de discrimination ET des situations d'altération de la santé de la personne au travail. Enfin, une perspective plus internationale, afin de voir si d'autres points d'entrée sont plus souvent privilégiés en Europe et ailleurs (bien être au travail, qualité de vie au travail, présentisme ET absentéisme, prévention, diversité, inclusion...).

## **A2 Prévention des risques et déploiement des politiques RPS/Diversité : regards croisés Fonction RH / Managers**

*Salle 301*

**Animation : Esther Sicard, chef de projet Diversité, JLO Conseil**

- Philippe Thurat, Directeur de la Diversité & de l'Égalité des Chances, en charge de la Qualité de Vie au Travail, AREVA et M. Sylvain Moureau - Directeur de l'Établissement de Lyon
- Elisabeth Alvès, Directrice Santé et Diversité, Groupe CASINO
- Frédéric Meyer, Directeur du pôle développement RH et managériales, Malakoff Médéric

Cet atelier a pour objectif de se centrer sur la problématique de la démultiplication et de la mise en œuvre des politiques RPS et lutte contre les discriminations au sein des établissements et via la ligne managériale, à travers trois témoignages 'à deux voix'. L'accompagnement des managers, les dispositifs d'aide au déploiement, les difficultés d'appropriation sur le terrain, les remontées d'information du terrain au siège, la co-construction des outils entre siège et terrain, la répartition des rôles... sont autant de thèmes qui pourront être abordés.

## **A3 L'accompagnement individuel : outils de gestion et acteurs internes / externes**

*Salle 302*

**Animation : Sandrine BRUZZO, Psychologue, JLO Conseil**

- Stéphanie Grosjes, service juridique, Caisse Régionale Crédit Agricole des Côtes d'Armor
- Emmanuel Glaster, responsable Cellule Santé et Égalité au travail, Ville de Lyon
- Sophie Weis, Psychologue du travail, CIBC du Rhône

Les situations de RPS et/ou de discrimination nécessitent une prise en charge des individus, en plus des situations organisationnelles. Cet atelier cherchera à aborder grâce à trois témoignages cette thématique, à travers diverses interrogations notamment sur les dispositifs de recueil et d'alerte, de traitement et de 'réparation', mais aussi d'accompagnement individuel, de coaching ou de prévention par la formation...

**Stéphanie Grosjes** travaille au sein du service juridique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor. Elle accompagne également la Direction des Ressources Humaines dans son projet "Qualité de vie et performance au travail".

**Emmanuel Glaster**, a une expérience d'inspecteur du travail. Il travaille pour la ville de Lyon depuis 2 ans principalement autour de deux missions : inspecteur Santé-Sécurité au Travail ACFI (Agent Chargé d'un Fonction d'Inspection) et Responsable de la cellule Santé égalité au travail (CSET). Il va nous exposer la procédure actuelle du traitement des situations à risques pour les agents de la ville de Lyon. Qui sont les acteurs concernés, les étapes de la procédure jusqu'aux mesures à prendre ? Il nous proposera enfin une analyse des dossiers traités (motifs de saisines et résultats obtenus).

**Sophie Weis**, a une double casquette de psychologue du travail et de RH. Elle a travaillé pendant plusieurs années dans l'industrie automobile dans les fonctions RH puis s'est orientée vers le conseil au sein du CIBC Rhône. Dans ce dernier cadre, elle a pu construire et développer un outil qui permet d'identifier les meilleures stratégies à mettre en œuvre pour accompagner le salarié en situation de souffrance professionnelle. Elle illustrera l'outil de quelques exemples.

## **A4 / Médecine du travail et CHSCT : quels rôles dans la prévention des RPS et de la discrimination ?**

*Salle 274*

**Animation : Gilles Herreros, Professeur de sociologie à l'Université Lyon 2**

- Olivier Robert, Médecin du personnel, Hôpital Ed. Herriot
- Chantal Moutet Krebs, médecin du travail, AMETIF Franconville
- Pascale Lapierre, secrétaire CHSCT8 d'Aéroports de Paris, CFE CGC

Cet atelier privilégie une approche Acteurs en se focalisant sur les médecins du travail et les représentations syndicaux siégeant au sein des CHSCT.

## **A5 / Les institutions intervenantes en matière de RPS et de lutte contre les discriminations**

*Auditorium Malraux*

**Animation : Jean-Pierre Neveu, Professeur à l'Université Montpellier 2**

- Pierre Abecassis, médecin inspecteur du travail, DIRRECTE Bourgogne
- Pascale Levet, directrice technique et scientifique, ANACT
- Claude Vadebouin, responsable prévention du risque psychosocial, CARSAT
- Marc Benoit, Département formation, INRS

Cet atelier privilégie une approche institutionnelle afin d'avoir une vue d'ensemble des rôles et apports possibles que peuvent avoir l'ANACT (notamment le conseil aux PME – PMI, la santé au travail, la prise en compte de l'âge et du sexe...), l'INRS (risques professionnels, sensibilisation / formation, accompagnement des entreprises), l'inspection du travail et la DIRRECTE ou encore les CARSAT (salariés fragilisés, prévention des risques professionnels, AT/MP...).

## **A6 / Dignité de la personne du salarié : un nouvel enjeu pour une nouvelle responsabilité des organisations ?**

*Salle 307*

***Animation : Emmanuel Abord de Chatillon, Professeur à l'Université de Grenoble***

- Farida Amrani, RRH, Pages Jaunes
- Max Mamou, avocat, Allodiscrim
- Florian Moulin, Chargé de mission Diversité et Handicap, Groupe Amallia

Cet atelier vise à approcher la question de la dignité au travail, en prenant en compte le salarié en tant que Personne et que Sujet. Les questions d'atteinte à la dignité, de l'éthique dans la relation de travail, de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur vis-à-vis de la santé de ses salariés ou de la prévention et la sensibilisation des parties-prenantes, seront abordées.